

**EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA  
RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 7 SEPTEMBRE 2021 – 20h30**

**Date de convocation : 31 août 2021**

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
M. CHACHIGNON Alain		X	Mme LHOSTE Emilie
Mme CHATELAIN Danielle	X		
M. LEBRET Olivier	X		
Mme DECOUX Annick	X		
M. THIBAUT Serge		X	Mme DECOUX Annick
Mme GAZANGEL Emmanuelle		X	M. LEBRET Olivier
Mme MARTINS Rosa	X		
M. PESTIE Cédric	X		
Mme AUVRAY Gaëlle		X	Mme CHATELAIN Danielle
M. MAINEMARE Guillaume	X		
Mme LHOSTE Emilie	X		
M. PHELUT Jean-Marc	X		
Mme MARINVAL Marie-Christine	X		
M. SERGENT Hugues	X		
Mme GUENAND Mélanie	X		
M. BERNARD Cédric	X		
Mme CORNET Laetitia	X		
M. ARNAULT Claude	X		
M. BEAUD'HUY Jean-Louis	X		

M. LEBRET Olivier informe que M. le Maire sera absent et que par conséquent, il présidera la séance du Conseil Municipal, conformément à l'article L. 2122-17 du CGCT, précisant qu'« *en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau* ».

Mme Mélanie GUENAND est désignée secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

Approbation du compte-rendu de séance du 6 juillet 2021 à l'unanimité des membres présents.

Avant de poursuivre M. LEBRET Olivier a sollicité l'accord de l'assemblée pour ajouter un point à l'ordre du jour (point n°2) concernant l'annulation du loyer de septembre pour la locataire de l'appartement n°1 situé au 7 rue du Jeu de Paume, qui est décédée. La proposition d'ajouter un point est approuvée par l'assemblée.

**L'ordre du jour:**

- Renouvellement du contrat des logiciels Segilog-Berger Levrault
- Urbanisme : DIA
- Devis
- Affaires générales

## 1- Renouvellement du contrat des logiciels Segilog-Berger Levrault – Délibération n°2021-48

Monsieur Olivier LEBRET présente à l'assemblée le contrat SEGILOG-BERGER LEVRAULT à renouveler pour une période de 3 ans.

Le contrat triennal proposé se présente ainsi :

Coût annuel 3 987.00 € HT  
+ la maintenance 443.00 € HT

Soit pour les trois années : 11 961.00 € pour l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels et 1 329.00 € pour la maintenance/formation.

Le contrat comporte une annexe pour la gestion du cadastre : 95 € HT par an par poste. Seul le poste « urbanisme » en est doté.

### Décision du conseil municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

**APPROUVE** le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de service SEGILOG-BERGER LEVRAULT.

Mme CHATELAIN Danielle demande si la solution a augmenté par rapport à l'année dernière.

Mme DECOUX Annick informe qu'il n'y a pas d'augmentation conséquente du coût du logiciel mais seulement la variation dû à la clause de révision du contrat.

## 2 – Annulation du loyer de septembre 2021 pour le logement situé appartement n°1 au 7 rue du Jeu de Paume – Délibération n°2021-49

Suite au décès d'un locataire domicilié dans un logement communal au 7 rue du Jeu de Paume, fin août, M. LEBRET Olivier propose l'annulation du loyer du mois de septembre afin de permettre à la famille de déménager le logement. Le loyer s'élève à 432.13 € avec les charges.

### Décision du conseil municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

**DÉCIDE** d'annuler le loyer de septembre 2021.

## 3 – Urbanisme : DIA

Conformément à la Délibération n°2020-21 portant délégation des attributions du Conseil Municipal au Maire, pour la durée du mandat, ci-dessous les Déclarations d'Intention d'Aliéner pour lesquelles la commune n'a pas fait valoir son droit de préemption :

- N°13/2021 – 8 rue de Donville
- N°14/2021 – 5 rue de la Fontaine

## 4 – Devis

BUDGET ASSAINISSEMENT				
ENTREPRISE	OBJET DU DEVIS	PRIX HT	PRIX TTC	OBSERVATION
CHAIN SARL	Fourniture motoréducteur aérateur	3 656.00€	4 387.20€	
SAUR	Fournitures d'un démarreur et d'une boîte de raccordement aérateur	1 974.00€	2 368.80€	
BUDGET PRINCIPAL				
EUROVIA	Changement de 190m de bordures de trottoir (secteur église, grande rue et rue Robine)	39 929.45€	47 915.34€	

### **Vide grenier et forum des associations :**

M. LEBRET informe que le vide grenier ainsi que le forum des associations n'auront pas lieu cette année.

### **Remerciements de Mme MARCHAND Monique :**

Lecture des remerciements de Mme Monique MARCHAND pour les fleurs lors des obsèques de son époux

### **Consultation public projet STCM :**

M. LEBRET informe les membres du conseil qu'une consultation public sur une installation classée pour la protection de l'environnement concernant la société STCM se déroulera du 09 septembre au 06 octobre 2021. Aussi, un avis du Conseil Municipal sera à rendre lors de la prochaine réunion, donc chaque membre devra prendre connaissance du dossier.

### **Programme France Services :**

Mme DECOUX Annick indique que le préfet souhaite étendre l'Espace Services Publics (ESP) d'Outarville à Bazoches-les-Gallerandes. Elle précise que le projet est à l'étude.

Mme Danielle CHATELAIN indique qu'elle a participé à une réunion à la CCPNL, et que le programme France Services envisagé offrirait plus de services que l'Espace Services Publics d'Outarville.

### **Déploiement de la fibre :**

M. LEBRET Olivier indique que le déploiement de la fibre aura lieu fin 2023 sur le secteur du Loiret. Il indique également que la fibre sera déployée en majorité en aérien et une partie en enfouissement sur le territoire, cette technique est moins onéreuse et un gain de temps pour les prestataires en charge du déploiement de la fibre.

### **Rétrocession du lotissement du Clos des Champarts :**

M. LEBRET informe que la création de la servitude de passage relative aux canalisations s'élève à 800 euros à la charge de la commune. A cet effet, il demande l'avis de l'assemblée sur la mise en place de la servitude avant la rétrocession du lotissement. A l'unanimité, l'assemblée souhaite mettre en place cette servitude.

### **Démission d'un agent technique :**

M. LEBRET Olivier a communiqué la démission de Mme LHOMME, agent communal en charge de l'état de lieux des salles avant et après manifestations ou locations et de l'entretien des locaux de la Mairie et de la salle des fêtes.

### **Projet PADD du PLUI :**

M. LEBRET Olivier demande si l'assemblée a des observations et/ou remarques sur le PADD afin que celles-ci soient transmises au bureau d'étude en charge du projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Les remarques qui ont été soulevées, et qui seront portées à la connaissance de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, sont les suivantes :

- Suppression des articles relatifs au volet agricole ;
- Préciser que le PLUI doit rester uniquement sur le domaine de l'urbanisme ;
- Favoriser le rapprochement entre l'agriculture et l'habitat ;

### **Logement insalubre à la résidence des Prés :**

Mme Annick DECOUX informe le Conseil Municipal sur la situation de M. Gasnier qui vit dans l'insalubrité totale. Ce Monsieur est suivi par l'UDAF qui a mandaté une entreprise de nettoyage. Une participation financière sera demandée au CCAS.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40**